



# Le pignon rouge

Le journal de la **CGT** du site **PSA** de Valenciennes

[www.cgt-psa-valenciennes](http://www.cgt-psa-valenciennes)

## La double peine !

La direction sanctionne d'un avertissement un maintenancier, victime d'un accident du travail.

Comme l'occasion était trop belle, son RU a profité de l'opportunité, pour annuler la promo qu'il avait prévu de lui donner !

Seule la CGT est intervenue lors de la réunion du CHSCT de mars, pour s'opposer aux mesures prises à l'encontre de cette personne.

Suite à l'enquête, la CGT a pourtant prouvé avec l'intervention de l'inspecteur du travail, que **notre direction donneuse de leçons, ne respectait pas les règles et les procédures légales en termes de sécurité** de son personnel. Elle a d'ailleurs eu droit de la part de l'inspecteur du travail à **2 courriers de rappel à l'ordre !**

**Mais la direction continue à culpabiliser les victimes d'accident.**

## Des économies au détriment de la sécurité !

Même la sécurité et les conditions de travail ne sont pas épargnées. Nous avons eu à déplorer au moins deux accidents (connus), suite à des chutes sur des sols glissants.

La cause : **pas ou plus de sablage en cas de gel. Cette tâche était en partie**

**réalisée par les pompiers, quand ils étaient encore en nombre suffisant !**

Des blessés par chute aussi dans les ateliers, ce n'est pas le gel mais de l'huile en permanence sur les sols. Des sols glissants qui génèrent de grandes difficultés de circulation des caristes.

La CGT c'est d'ailleurs opposée au fait que la direction ait **demandé** à la société Derichebourg **une diminution des heures de prestation pour le nettoyage des sols.** Y compris une réduction de la quantité de savon dans les autos laveuses !

Il n'y a pas de petites économies !

## PSA Valenciennes encore une fois condamné !

Condamné pour ne pas avoir pris en compte un risque potentiel d'accident. Entre autre celui de notre camarade Loïc Dujardin, *qui travaillait comme agent de maintenance aux fluides.*

Condamné parce que les élus CGT au CHSCT ont pu prouver que la direction avait la connaissance du risque, mais que le nécessaire n'avait pas été fait pour éviter l'accident. Ce qui a été déterminant dans la décision du juge.

PSA est contraint de verser à Loïc : **26000€**.et une rente annuelle de **4800€** à vie. (*Il a 27 ans !*)

**Même pas peur le directeur, lorsqu'il annonce lors de l'amphi que 90% des accidents sont dûs au comportement.**

**DE QUI ?**

## 9 postes « labellisés » pour 150 personnes reconnues handicapées !

Les postes labellisés recensés par le secteur prévention, en accord avec le CHSCT, sont normalement réservés aux salariés handicapés. *La CGT doit souvent intervenir pour faire appliquer ce principe.*

La CGT a demandé d'augmenter le nombre de ces postes, y compris les postes d'accueils ou aménagés pour les salariés à capacités restreintes. Car depuis quelques années la politique de la direction, c'est d'en avoir le moins possible. Favorisé, entre autres avec les multiples chantiers de rééquilibrage! « *productivité, rentabilité !* »

C'est à nous d'imposer la création de postes adaptés à nos besoins !

PSA a mille fois les moyens de créer les postes qu'il faut !

### L'usine doit fabriquer des boîtes, pas des handicapés !

### PSA doit investir pour notre sécurité !

Rappelons que la loi travail, si elle passe, permet de licencier les salariés inaptes à tous postes ! Autant dire que PSA et plus généralement le patronat attend cette loi avec impatience !

## Compactage, aussi à Valenciennes !

C'est libérer le maximum de place en regroupant les installations. Essentiellement dans un but de rentabilité (moins d'impôts).

La ligne d'assemblage BE va être transférée dans la zone de stockage de la logistique, qui se trouve à l'usinage BE. La CGT a demandé si la direction avait pris en compte les conditions de travail des monteurs, en particulier le problème de

dégagement de chaleur (Plus important à l'usinage)

A la CGT nous pensons avoir une idée « *Pour climatiser les ateliers, il y aurait pourtant une solution simple et pas chère : mettre à un bout de l'atelier ceux qui brassent de l'air et à l'autre bout de l'atelier ceux qui nous pompent l'air. Effet garanti !* »

## Loi pénibilité : La montagne accouche d'une souris !

Sous la pression du patronat, le gouvernement a encore une fois cédé devant le capital. Les critères de prise en charge, sont tellement restrictifs, que la quasi-totalité des travailleurs ne bénéficieront jamais des 4 facteurs pénibilité applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Qui sont : Travail de nuit ; travail en milieu hyperbare (pas concerné) ; travail en équipe successive alternante et le travail répétitif.

Et pour cause, être considéré comme travail répétitif, il faut : **Une cadence contrainte ; 30 actions techniques par minute sur la même articulation, et cela 900 heures par an.**

*Sur les 380 personnes employées à des postes répétitifs (données du bilan social). Seule une poignée remplira les critères !*

Idem pour les équipes successives alternantes, il faut : **au moins une heure de présence la nuit dans la tranche 0 heure / 5 heures pendant 50 nuits / an.** *Sont uniquement concernés les VSD, SDL et les pompiers.*

A L'ÉCOUTE DES FRANÇAIS :



## Victoire du Docteur Kryvenac !

*Un acharnement de la direction qui fini par un échec total .....*

Médecin du travail à Metz Borny, la direction voulait la licencier.

Après de multiples actions : tracts ; pétitions dans l'usine sur internet ; comité de soutien etc.. Le ministère du travail refuse la demande de licenciement.

La direction voulait licencier le docteur Kryvenac car elle dérange PSA ! Parce qu'elle fait son travail dans le strict respect de la législation: indépendance vis à vis de la direction, liberté de communiquer les informations légales au CHSCT...

**Pour la direction c'est insupportable. Pour les salariés c'est une chance !**

## Pressions, entretiens, menaces et courriers...

C'est ce que subissent les personnes qui n'ont pas la chance d'avoir la santé. Malgré des arrêts maladie justifiés !

La CGT est plusieurs fois intervenue pour dénoncer ces pratiques révoltantes.

Alors ne subissons pas seuls ces pressions et ces menaces de licenciements lorsqu'on tombe malade et qu'on a besoin de se soigner ! Parlez en à un délégué CGT

**Ensemble défendons nos droits !**

## Quand on veut on peut !

*Paru dans la voix du nord du 14/04/2016 :*

Un salarié de l'entreprise LME a été réintégré par son employeur.

Il était en mise à pied conservatoire, en vue d'un licenciement, pour avoir sorti un morceau de bois ! Cela a été possible grâce aux actions des salariés de l'usine, avec leur syndicat CGT : pétitions et menace d'une grève quasi-totale des ouvriers. La

direction a cédé le salarié a retrouvé son boulot.

Notre camarade **Dominique Danquoins**, licencié pour un morceau de joint en octobre 2015, n'a pas eu la chance d'avoir une telle **solidarité**, avec des camarades prêts à se mettre en grève pour lui !

**La direction ne gagne pas à tous les coups ! Ceux qui se battent ont toujours raison !**

## PSP : Pilote système de production

Le grand chambardement, au fil des mois les formations s'accroissent, les CI moniteurs et maintenanciers réalisent à quelle sauce ils vont être bouffés !

La CGT dénonce toujours le changement forcé de statut et de métier pour ce personnel, en contradiction avec leurs formations, leurs aptitudes, leurs savoir-faires et surtout leurs choix.

**Push to pass :** « c'est pousser pour passer », une formulation de compétition automobile. Sauf que le moteur, ce sont les salariés du groupe. Et avec les nouvelles dégradations des conditions de travail et de recul du pouvoir d'achat que le PDG annonce,

**la rupture « Moteur » n'est pas loin !**

LE PATRON DE PSA. GAGNE 10 SMIC PAR JOUR

JE SUIS SMICARD QUOI !...



Urtikan.com

**Projet de loi  
Réforme du code du travail  
La médecine du travail  
maltraitée !**

Le projet El Khomri, prévoit de remplacer l'examen médical d'embauche par une simple visite dite d'information et de prévention pouvant être réalisé par le médecin du travail, ou tout autre membre de l'équipe pluridisciplinaire.

Le délai des visites médicales pourra être supérieur aux 24 mois actuel

**Ce qui est prévu aussi de supprimer :**

-Le principe que le contrat de travail restait la base des relations entre salarié et employeur.

-Le salaire minimum garanti.

-L'interdiction des discriminations.

-L'obligation de transférer les contrats de travail en cas de transfert d'entreprise.

-Le droit au respect et à la dignité au Travail.

-Le respect de l'égalité professionnelle des femmes et des hommes

-Les droits des femmes enceintes.

-Les garanties spécifiques en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

-L'interdiction d'employer un mineur de moins de 16 ans.

-L'obligation de justifier un licenciement par une cause réelle et sérieuse.

-L'obligation de compenser les heures supplémentaires.

-L'interdiction des amendes et des sanctions pécuniaires.

-Le droit aux congés payés.

-Le droit de grève.

-Le libre exercice des libertés syndicales et individuelles. ... et 46 autres articles supprimés...



**Contre le projet de Loi Hollande - El Khomri - Gattaz  
La lutte continue et doit s'amplifier !  
Jeudi 28 avril, tous en grève et en manifestation.**

**Dès aujourd'hui, discutons entre nous dans les ateliers. Pour obtenir le retrait du projet de Loi Chômage, la journée de mobilisation générale du 28 avril peut représenter une étape importante si nous sommes nombreux en grève, en débrayage, et dans les manifestations.**

**RDV 10h place d'armes Valenciennes**